

PROCÈS-VERBAL

Bureau du 4 novembre 2020

L'an 2020, le mercredi 4 novembre à 18 heures, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, Olivier LAVENKA, le 21 octobre 2020, se sont réunis au siège du Syndicat, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, sous la Présidence M. Olivier LAVENKA, Président.

Étaient présents à l'ouverture de la séance du Bureau :

M. Olivier LAVENKA, Président, délégué du Département de Seine-et-Marne,
Mme Daisy LUCZAK, déléguée du Département de Seine-et-Marne,
Mme Marie-Pierre BADRÉ, déléguée de la Région Ile-de-France,
M. Marcel FONTELLIO, délégué de la Communauté de communes Bie Nangissienne,
M. Fabien VALLÉE, délégué de la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
M. Michael ROUSSEAU, délégué de la Communauté de communes des Deux Morin
M. Michel CHARIAU, délégué de la Communauté de d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
M. Claude DECUYÈRE, délégué de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux,
M. Christian PEUTOT, délégué de la Communauté de communes de Pays de Nemours.

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :

Étaient absents :

M. James CHERON, délégué de la Région Ile-de-France.
Mme Virginie THOBOR, déléguée du Département de Seine-et-Marne.

A l'ouverture de la séance du Bureau, le quorum de 8 voix étant atteint (9 délégués présents + 0 pouvoirs, représentant 12 voix). M. Olivier LAVENKA, Président, ouvre la séance.

Le Président présente ses excuses aux membres du Bureau pour le retard en précisant que la Commission d'appel d'offres qui a précédé a duré plus longtemps que prévu.

Ouverture de la séance à 18h23. M. Michael ROUSSEAU est désigné secrétaire de séance.

Information à l'attention des membres du Bureau – Attribution du marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les armoires de montée en débit en période de crise sanitaire

M. Olivier LAVENKA précise que seul Total direct énergie a remis une offre au 15 avril 2020 et qu'en raison de l'épidémie de COVID19 et par application des ordonnances en cours au mois de juillet, la commission d'appel d'offres n'a pas pu être réunie. M. Olivier LAVENKA rappelle que le montant minimum est de 90 000€ HT et le montant maximum de 200 000€ HT par an. Afin de garantir la continuité du service la société TOTAL DIRECT ERNERGIE a été déclaré attributaire du marché qui a été notifié le 21 septembre 2020.

Rapport DBS2020-01 : approbation du procès-verbal du Bureau du 27 novembre 2019

M. Olivier LAVENKA soumet le procès-verbal du Bureau du 27 novembre 2019 à l'approbation des membres du Bureau.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABTSENTION).

Rapport DBS2020-02 : autorisation de lancement d'un marché public relatif aux prestations d'hébergement, de maintenance et d'assistance à l'utilisation du progiciel CIVIL NET FINANCES de l'éditeur CIRIL et autorisation au Président de le signer, notifier et procéder à l'ensemble des actes d'exécution

M. Olivier LAVENKA demande que le Bureau autorise le lancement d'un marché de prestation d'hébergements, de maintenance et d'assistance de l'application CIVIL net finances,

M. Olivier LAVENKA indique qu'un marché similaire a été attribué une première fois en juin 2017, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande.

M. Olivier LAVENKA rappelle que le marché est sans minimum et avec un maximum de 22 000 euros par an. Les conditions de renouvellement s'établissent comme suit : 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABTSENTION).

Rapport DBS2020-03 : révision du régime indemnitaire du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique

M. Olivier LAVENKA indique que le RIFSEEP est déjà mis en place pour la filière administrative mais pas pour la filière technique, il convient donc de l'étendre.

M. Olivier LAVENKA évoque la clarification des absences « Maladie ordinaire » et « Congé longue maladie » sur le régime indemnitaire.

M. Olivier LAVENKA précise que ces modifications ont été soumises au comité technique et validées à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABTSENTION).

Rapport DBS2020-04 : modification du tableau des effectifs

M. Olivier LAVENKA indique la suppression d'un poste de rédacteur territorial, la création d'un poste d'attaché territorial principal et la création de deux contrats de projets.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABTSENTION).

Rapport DBS2020-05 : désignation d'un(e) délégué(e) participant aux assemblées du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

M. Olivier LAVENKA indique que Michel CHARIAU est déjà délégué CNAS pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, aussi le Président propose au bureau que Michel CHARIAU le soit aussi pour le compte du Syndicat.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABTSENTION).

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, M. Olivier LAVENKA indique qu'il n'a pas de point spécifique en matière d'aménagement numérique, car depuis le Comité Syndical du 12 octobre 2020, peu de changements en termes de calendrier ont eu lieu.

Toutefois, le Président indique qu'au cours d'une réunion de travail avec Orange, à la demande de l'opérateur et parallèlement aux travaux menés par le Syndicat de sorte que le Syndicat évolue d'un syndicat de travaux de déploiement à un syndicat d'usage (domaines proposés : cybersécurité, cyberdéfense pour les collectivités, stockage des données) et de services à destination des communes, Orange a proposé de bâtir aux côtés du Syndicat une convention « d'innovation territoriale » sur le principe de laquelle M. Olivier LAVENKA souhaite avoir l'avis du Bureau.

M. Olivier LAVENKA indique que la convention doit faire l'objet de discussion et d'échanges laissant la possibilité au Syndicat d'y ajouter des sujets (ex. : e-santé, numérique scolaire, etc.).

Le Président à la demande M. Christian PEUTOT, indique que la vidéoprotection est un chantier déjà identifié, même si Orange n'est pas positionné sur le sujet précise M. Dominique LEROY.

M. Fabien VALLEE évoque la nécessité du rôle de pilote du Syndicat en matière d'ingénierie, de capacité d'analyse et de force de proposition. M. Fabien VALLEE demande si la convention est exclusive ou non, la réponse de M. Olivier LAVENKA est que la convention est non exclusive.

M. Dominique LEROY précise que la convention a pour but de recenser et de clarifier les besoins en partenariat avec les élus sur une durée donnée, afin de cadrer des discussions, des échanges de présentation et de réflexion.

Les membres du Bureau s'accordent sur l'intérêt de poursuivre la discussion avec Orange sur l'opportunité de la convention qui devra elle-même faire l'objet d'une analyse.

M. Marcel FONTELLIO interroge le Président quant à l'avancée de démarches de financement en termes de sites isolés. M. Olivier LAVENKA indique que le plan de financement se découpe en quatre (4) quarts, considérant aujourd'hui les 14 millions d'euros de participation financière actée par le Département et la Région. M. Olivier LAVENKA précise que le reste à charge pour les EPCI ne devrait pas excéder plus de 20%, ce qui apparaît comme soutenable. Pour ce qui concerne la part COVAGE, il n'est pas à exclure de nouvelles négociations du contrat de délégation de service public par avenant de sorte à assurer un financement privé d'une partie des sites isolés. M. Olivier LAVENKA indique que des courriers seront adressés d'ici la fin de l'année à l'ensemble des intercommunalités, par le biais des Présidents et copie aux délégués faisant état de la part à financer pour les EPCI.

M. Olivier LAVENKA liste les intercommunalités qui comportent le plus de sites isolés, en particulier les Deux Morin, le Provinois, la Bassée-Montois. Concernant le financement de la part EPCI, M. Olivier LAVENKA évoque le recours potentiel à l'emprunt qui pourrait être levé par le Syndicat, considérant de plus les conditions actuelles qui confèrent des taux très bas. Ce sujet mérite un consensus au niveau syndical. Les EPCI les plus urbains pourraient ainsi être sollicités au titre de la solidarité syndicale. M. Michael ROUSSEAU précise que le financement sur fonds propres pourrait s'avérer compliqué en effet et devra forcément être sous forme d'emprunt. Mme Marie-Pierre BADRÉ s'interroge sur la solidarité à organiser sur le sujet. M. Olivier LAVENKA réitère la nécessité d'un consensus.

Enfin et avant de clôturer la séance, le Président rappelle la date du prochain Comité Syndical dont la date est prévue au 18 novembre 2020 et dont l'un des sujets en particulier est le rapport d'orientations budgétaires.

Le Président précise son souhait que le Comité se déroule en présentiel et évoque attendre les ordonnances à venir visant à réduire le quorum. Le Président mentionne que tenir une visioconférence à quarante-cinq (45) délégués ne permet pas le débat et que la situation sera adaptée en fonction des évolutions à venir.

Fin de la séance 19h02.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique



Michael ROUSSEAU
Secrétaire de Séance
Délégué de la CC des Deux Morin